

## Démolition de la maison Rigo: le tribunal se prononcera ce mardi - 16/10/2017 15:03:00

### LIÈGE -

Le tribunal de première instance de Liège remettra son ordonnance ce mardi, suite à l'action en référé introduite par deux associations de défense du patrimoine liégeois.



L'ordonnance relative à l'affaire de la maison Rigo devrait être prononcée mardi matin, a indiqué lundi le secrétariat du tribunal de première instance de Liège. Les opposants à la démolition de cet hôtel particulier de style néomosan avaient introduit un ultime recours en référé pour tenter de s'opposer aux travaux qui pourraient commencer cette semaine.

Cet hôtel particulier de style néomosan bâti il y a un siècle est situé au bord de l'esplanade des Guillemins, adossé à un building qui doit lui aussi être démoli. Les autorités estiment que le bâtiment ne présente pas d'intérêt patrimonial car il est construit en «faux vieux» tandis que ses défenseurs (les ASBL «SOS Mémoire de Liège» et «Le Vieux Liège») s'indignent de sa prochaine disparition et soulignent que cet immeuble était destiné à être classé alors qu'il avait été inscrit sur la liste de sauvegarde du patrimoine.

Les opposants à la démolition de l'immeuble avaient introduit une ultime procédure en référé afin d'obtenir l'annulation des travaux de démolition. L'affaire avait été plaidée vendredi. En raison de la complexité des débats et de la nécessité de répondre aux argumentations des deux parties, le juge a décidé de reporter le prononcé de son ordonnance à mardi.

(Belga)